

GORICHON René

Né le 11 juillet 1921 à Loiré-les-Marais (Charente-Inférieure)

Demeure à Saint-Just (Charente-Maritime)

Arrêté le 10 octobre 1943

Fusillé le 11 janvier 1944 à 22 ans

René est le fils de Julien Gorichon et d'Hortense Richaudeau. Ses parents sont cultivateurs. Il entre avec son frère [Jean-Louis](#) de quatre ans son aîné, dans le groupe France-Alerte de l'OCM-[Honneur et Patrie](#) en juillet 1943.

Il fait partie de l'équipe de parachutage d'armes du « Pont de la Bergère » au marais de Saint-Just. Suite à une dénonciation, il est arrêté sur la place du village de Saint-Just avec son frère et plusieurs autres camarades. Le stock d'armes était entreposé dans la propriété familiale.

Il est interné à la prison Saint-Maurice de Rochefort, puis transféré au Fort du Hâ à Bordeaux le 9 décembre 1943.

Il est jugé et condamné le 21 décembre 1943 par le tribunal allemand FK 540 de La Rochelle, détaché à Bordeaux, pour « intelligence avec l'ennemi et détention d'armes ».

Pendant son internement à Rochefort, René a échangé quelques lettres avec son amie. Elles étaient cachées dans une bouteille thermos que la famille portait aux deux frères avec quelques provisions.

GORICHON Jean

Né le 20 juillet 1917 à Loiré-les-Marais (Charente-Inférieure)

Demeure à Saint-Just (Charente-Maritime)

Arrêté le 10 octobre 1943

Fusillé le 11 janvier 1944 à 26 ans

Julien Gorichon et Hortense Richaudeau, ses parents, sont agriculteurs. Jean-Louis exerce la même activité sur l'exploitation familiale. Jean se marie le 25 septembre 1943 avec Madeleine Paulette Martin.

Encouragés par leur père, les deux frères Jean et [René](#) s'engagent dans la Résistance, dans le groupe France-Alerte de l'OCM-[Honneur et Patrie](#), en avril 1943.

Jean devient responsable de la réception des parachutages en zone sud de la région de Marennes. Il participe avec son frère René et [Élie Duc](#) aux parachutages d'armes au « Pont de la Bergère » à Saint-Just.

Dénoncé, la Gestapo découvre la cache d'armes dans un champ lui appartenant. Il est arrêté sur la place du village de Saint-Just, quinze jours après son mariage.

Jean est interné à la prison Saint-Maurice de Rochefort-sur-Mer, puis transféré au Fort du Hâ. Il est condamné à mort par le tribunal allemand FK 540 de La Rochelle détaché à Bordeaux, le 21 décembre 1943.